



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

02021

Direction générale de l'alimentation  
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau de la santé animale

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
Dossier suivi par : Nicolas PONÇON  
Téléphone : 01 49 55 84 66  
Télécopie : 01 49 55 51 06

Madame la Directrice  
du Réseau d'épidémiologie en pathologie équine (RESPE)

23 rue Pasteur  
14120 Mondeville

Courriel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr  
Réf. interne : BSA/0811013

Paris, le 03 NOV. 2008

Objet : Vigilance vis-à-vis du virus West Nile

Madame la Directrice,

Au 5 novembre, 4 pays européens ont signalé avoir identifié une circulation récente et importante de virus West Nile (VWN) :

- En Italie : trois cas humains, 68 cas sur des équidés et la mise en évidence du virus sur des oiseaux sauvages dans la province d'Emilie-Romagne ont été notifiés par les autorités italiennes depuis septembre.
- En Roumanie : les autorités sanitaires ont signalé le 10 octobre deux cas humains avec des symptômes en août et en octobre.
- En Autriche : trois oiseaux infectés par le VWN ont été identifiés en septembre.
- En Hongrie : 14 cas humains survenus en août et septembre ont été signalés. De plus, les informations préliminaires communiquées par les autorités hongroises font état de suspicions sur des équidés.

Ce contexte sanitaire européen souligne donc une activité du VWN importante en Europe. En France, la maladie n'a été décrite jusqu'à présent que sur le pourtour méditerranéen. La transmission du VWN est dépendante de l'activité des moustiques (vecteurs de ce virus) et a donc un caractère saisonnier : elle s'étend de l'été à l'automne. Le risque actuel de transmission du VWN est donc faible en raison de la diminution de l'activité vectorielle.

L'encéphalite West Nile étant une zoonose et une maladie réputée contagieuse chez les équidés (article D223-21 du code rural) dont le réservoir est constitué par les oiseaux sauvages, un protocole de surveillance du VWN a été mis en place sur les oiseaux sauvages dans dix départements du pourtour méditerranéen depuis plusieurs années. Enfin, la déclaration des suspicions et des cas confirmés de West Nile chez les équidés est obligatoire sur tout le territoire.

Copie : DGS

Bien que la période actuelle ne soit pas favorable à la transmission du VWN et que les zones à risque constituent principalement les départements du pourtour méditerranéen, il m'apparaît qu'il convient d'ores et déjà, et en vue de la période de reprise de l'activité vectorielle, de renforcer la vigilance vis-à-vis du VWN sur l'ensemble du territoire métropolitain, en plus du pourtour méditerranéen et ce, en raison de l'augmentation de l'activité virale du VWN en Europe. A cet effet, j'ai demandé aux DDSV de rappeler aux vétérinaires sanitaires l'importance de la vigilance vis-à-vis de ce virus et ce, quelle que soit la région ou la période concernée même si les périodes les plus à risque au regard de la transmission sont l'été et le début de l'automne.

Je sais que les vétérinaires sentinelles du réseau « syndrome nerveux » du RESPE participent activement à cette veille en recherchant systématiquement l'infection West Nile sur les équidés présentant des syndromes nerveux. L'augmentation de l'activité virale du VWN en Europe souligne l'importance de ce réseau dans la veille vis-à-vis du VWN, parallèlement à celle effectuée par tous les vétérinaires.

Dans ce cadre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir relayer, auprès des vétérinaires sentinelles du réseau, la nécessité d'une vigilance accrue sur l'ensemble du territoire et ce, quelle que soit la saison.

Je vous remercie de votre collaboration dans la gestion de cette situation en vous demandant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information aux vétérinaires sentinelles du réseau « syndrome nerveux ».

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

~~Le Directeur Général de l'Alimentation~~

~~Jean Marc BOURNIGAL~~